Image not found or type unknown

De la nécessité absolue de la signification d'un arrêt

Par **trouiller claude**, le **09/01/2018** à **17:13**

Bonjour,
La signification d'un arrêt est-elle encore à faire par celui qui a gagné lorsqu'il confirme la décision du 1er juge, qui a permis une exécution provisoire (accomplie), et alors que la partie adverse a déjà introduit un pourvoi en cassation ? (cela demandé avant de prendre un avocat qui sera bien sûr nécessaire pour la suite). Merci

Par **trouiller claude**, le **09/01/2018** à **20:46**

Donc dans la mesure où un pourvoi en cassation a été ouvert avant que je signifie, ce n'est plus nécessaire ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés